
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 1^{er} septembre 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Nathalie MURGUET
5	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	
12	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
13	AIX LES BAINS	T	Jean-Jacques MOLLIE	
14	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
15	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
16	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
17	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
18	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Françoise CARON
21	LE BOURGET DU LAC	T	Noël DAMIEN	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
24	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	Départ après la 6 ^{ème} délibération
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER Arrivée après la 4 ^{ème} délibération
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
35	MOUXY	T	Nicolas MARC	
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Départ après la 7 ^{ème} délibération
42	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
43	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
LE BOURGET DU LAC

Pascal PELLER
Nathalie MURGUET
Pierre HOCHARD

LE BOURGET DU LAC
DRUMETTAZ-CLARAFOND

Françoise CARON
Gilles LAURENT

Autres présents non votants :

Marc MORAND	Pugny-Chatenod
Daniel DE MEDTS	Saint Offenge
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme
Olivier LIBERELLE	Responsable Aqualac
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique
Eline QUAY THEVENON	Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 août 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 227 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (42 titulaires), et 47 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il expose le projet de modification du tableau

I – Création de poste :

Afin d'assurer le remplacement d'un agent partant en fin de contrat au service finances (emploi de catégorie B), il convient de créer un poste de contrôleur budgétaire :

- Filière administrative :
 - o Création d'un poste d'attaché

Monsieur le Président précise que dans l'éventualité où le poste ne peut être pourvu par un agent titulaire, il pourra le cas échéant, être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, et apporte les précisions requises par l'article 34, à savoir :

- Le motif invoqué pour le recrutement : obligatoirement en raison du recrutement infructueux d'un fonctionnaire.
- Le niveau exigé pour le recrutement.
- Le niveau de rémunération.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de fixer les conditions de recrutement comme suit :

- L'emploi de contrôleur budgétaire pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- Les candidats devront justifiés d'un niveau minimum IUT/BTS.
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux.

II – Suppression de poste :

Suite au départ en retraite d'un agent occupant un poste de chauffeur ripeur au service de la collecte des ordures ménagères, il convient de supprimer :

- Filière technique :
 - o Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

La création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe a été créé précédemment afin d'assurer le remplacement de cet agent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront prévus au budget 2016.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} septembre 2016,
- **APPROUVE** les modifications apportées audit tableau à compter du 1^{er} septembre 2016.

Aix-les-Bains, le 1^{er} septembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 42
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



ETAT DU PERSONNEL AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : Temps non complet
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
Administrateur territorial	A	1	0	
Directeur territorial	A	2	1	
Détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (40 000 à 80 000 habitants)		1	1	
Détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (40 000 à 150 000 habitants)		1	1	
Attaché principal	A	2	2	
Attaché	A	5	4	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	4	4	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	6	6	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	10	9	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	6	6	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe TNC (17 h 30)	C	1	1	1
		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 43	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 39	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1
<u>SECTEUR ANIMATION</u>				
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1	
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Ingénieur principal	A	4	4	
Ingénieur	A	9	8	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	8	5	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	
Technicien	B	3	2	
Agent de maîtrise	C	5	5	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	11	11	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	14	14	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	27	25	
		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 83	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 76	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 0
<u>SECTEUR SPORTIF</u>				
Educateur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3	
Educateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Educateur	B	2	2	
Opérateur qualifié	C	1	1	
		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 7	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 7	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 0
TOTAL		<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 134	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 123	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1

ETAT DU PERSONNEL AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION (*)	MOTIF DU CONTRAT
1 collaborateur de cabinet		CALB	Indice brut 975	110
1 responsable du service Tourisme	A	administratif	Indice brut 379	art 3-3-2°
1 chargé de mission urbanisme	A	technique	Indice brut 916	CDI
1 capitaine des ports	A	Administratif	Indice brut 759	CDI
1 directeur de la régie assainissement	A	Technique	Indice brut 811	CDI
1 chargé de mission « politique de l'habitat et de l'urbanisme »	A	administratif	Indice brut 542	art 3-3-2°
1 chargé de mission « service d'amorçage des projets »	A	administratif	Indice brut 588	art 3-3-2°
1 chargé de mission politique de la ville-fonds européens	A	administratif	Indice brut 985	CDI
1 technicien déchetterie et redevance spéciale	B	Technique	Indice brut 379	art 3-1°
1 rédacteur	B	Administratif	Indice Rémunération 403	CDI
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	Administratif	Indice Rémunération 327	CDI
2 accompagnatrices (TNC)	C	animation	Indice brut 340	art 3-1°
TOTAL	13			

(*) **LEGENDE** -

REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique territoriale

MOTIF DU CONTRAT : 110 = Article 110 de la loi du 26 Janvier 1984

38-7 = Article 38, 7^{ème} alinéa de la loi du 26 Janvier 1984

CDI = Contrat à durée indéterminée

CONTRATS DE DROIT PRIVE

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GRUPE
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	V
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	IV
Technicien	B	3	3	IV
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	0	0	III
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	III
TOTAL		6	6	

	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT T.N.C.
TOTAL GENERAL	153	142	3

ETAT DU PERSONNEL AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er septembre 2016

Date de transmission de l'acte : 06/09/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 06/09/2016

Numéro de l'acte : d1491 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160901-d1491-DE

Date de décision : 01/09/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.2. Autres délibérations